FEDECHIMIE

Fédération Nationale des Travailleurs des industries de l'Atome, du Caoutchouc, de la Chimie, des Cuirs et Peaux, du Pétrole, des Plastiques, des Textiles et du Verre dite FÉDÉCHIMIE

Paris, le 23 février 2022

<u>Objet</u> : Lettre d'adhésion à l'accord du 26 juin 2019 relatif à la structuration du dialogue social et portant mise en place de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)

Conformément à l'article L. 2261-3 du Code du travail, nous vous informons par la présente l'adhésion de notre organisation syndicale, la Fédéchimie CGT-FO, à l'accord relatif à la structuration du dialogue social et portant mise en place de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) de la branche des Industries chimiques, conclu le 26 juin 2019 entre France Chimie, la Fédération des Entreprises de la Beauté, la Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs et Colles et Adhésifs, Préservation du bois, la Fédération Nationales des Industries de Corps Gras, la Fédération des Industries Electrométallurgiques, Electrochimiques et Connexes d'une part, et la Fédération nationale du personnel d'encadrement des industries chimiques, parachimiques et connexes CFE CGC, la Fédération Chimie Energie FCE-CFDT d'autre part.

En application de l'article L2261-7 du code du travail, cette adhésion emporte les mêmes effets qu'une signature initiale, pour les modalités de révision et de dénonciation de l'accord.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur des Affaires sociales, l'expression de nos salutations distinguées.

Secrétaire général adjoint

<u>Copie aux organisations professionnelles et syndicales représentatives de la branche ainsi qu'à la Direction Générale du travail par courrier recommandé avec accusé de réception</u>

60 rue Vergniaud - 75640 PARIS CEDEX 13 - TEL : 01 45 80 14 90 – Fax : 01 45 80 08 03